

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 26 mai 2026 -

Sous la Présidence de M.
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 49

Délibération n°9-2026 : Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau syndical du PETR du Piémont des Vosges :

À la suite de l'élection du Président et de la fixation de la composition du bureau syndical, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents puis à celle des autres membres du Bureau syndical.

Le Bureau syndical du PETR du Piémont des Vosges comprend le Président, trois vice-présidents et cinq autres membres du Comité syndical. Il appartient dès lors au Comité syndical de pourvoir les sièges de vice-présidents ainsi que ceux des autres membres du bureau

Il est procédé aux opérations électorales dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles LL. 5211-10, , L. 5711-1 et L. 5741-1 ;

Vu les statuts du PETR du Piémont des Vosges ;

Vu la délibération n°6-2026 en date 21 mai 2026 portant installation du Comité syndical ;

Vu la délibération n°7-2026 en date du 21 mai 2026 portant élection du Président du PETR du Piémont des Vosges ;

Vu la délibération n°8-2026 en date 21 mai 2026 fixant la composition du Bureau syndical à un Président, trois vice-présidents et cinq autres membres

Article 1^{er} : Election des vice-présidents :

Résultat du vote

Election du 1^{er} vice-président :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Robin CLAUSS.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : M. Robin CLAUSS	49

M. Robin CLAUSS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de 1^{er} vice-président.

Election du 2^{ème} vice-président :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection Mme Nathalie KALTENBACH.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : Mme Nathalie KALTENBACH	49

Mme Nathalie KALTENBACH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue et immédiatement installée dans ses fonctions de 2^{ème} vice-présidente.

Election du 3^{ème} vice-président :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Francis BACHELET.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : M. Francis BACHELET	49

M. Francis BACHELET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de membre du Bureau.

Article 2 : Election des autres membres du Bureau syndical :

Election du 5^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection Mme Isabelle SUHR.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
A obtenu : Mme Isabelle SUHR	48

Mme Isabelle SUHR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue et immédiatement installée dans ses fonctions de membre de Bureau.

Election du 6^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Claude LUTZ.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : M. Claude LUTZ	49

M. Claude LUTZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de membre du Bureau.

Election du 7^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. S'est déclaré à l'élection M. Vincent KOBLOTH.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : M. Vincent KOBLOTH	49

M. Vincent KOBLOTH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de membre du Bureau.

Election du 8^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Christophe FRIEDRICH.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : M. Christophe FRIEDRICH	49

M. Christophe FRIEDRICH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de membre du Bureau

Election du 9^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. René HOELT.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26
A obtenu : M. René HOELT	49

M. René HOELT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de membre du Bureau

Article 3 : Composition du Bureau syndical :

Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges est composé des membres suivants :

- Président : **M. Claude HAULLER**
- 1^{er} vice-président : **M. Robin CLAUSS**
- 2^{ème} vice-président : **Mme Nathalie KALTENBACH**
- 3^{ème} vice-président : **M. Francis BACHELET**
- 5^{ème} membre du Bureau : **Mme Isabelle SUHR**
- 6^{ème} membre du Bureau : **M. Claude LUTZ**
- 7^{ème} membre du Bureau : **M. Vincent KOBLOTH**
- 8^{ème} membre du Bureau : **M. Christophe FRIEDRICH**
- 9^{ème} membre du Bureau : **M. René HOELT**

Article 4 : Publicité et exécution :

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission au représentant de l'État dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Pour extrait conforme
OBERNAI, le 22 mai 2026

Robin CLAUSS


Secrétaire de séance

Claude HAULLER

